Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260907-2026_093-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 7 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **14/09/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/09/2026.
L'an 2026, le 7 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/09/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BAREL Aude à M. HARDÉ Vincent, Mme DESCAMPS Catherine à M. BEUCHET Laurent

Secrétaire de séance : Mme LE DEUN Solen

DÉLIBÉRATION 2026 -093 — Construction de la " médiathèque augmentée " - Avenant au marché de travaux (avenant n°1 lot 15 - Électricité)

Rapporteur : M Arnaud GUINARD, Maire

La réalisation des travaux pour la construction de la « médiathèque augmentée » a donné lieu à la passation de 17 marchés de travaux allotis en lots techniques.
Les ordres de service prescrivant le commencement de ces travaux ont été notifiés à effet du 7 avril dernier. Le démarrage effectif des travaux n'est toutefois intervenu qu'au mois de juillet dernier.
Dans le cadre de la période de préparation, les entreprises se sont rendus compte que le branchement électrique desservant le bâtiment de l'Encrier se trouvait au niveau de l'appentis qui fait la jonction entre le bâtiment existant et son extension projetée à l'ouest, ce qui empêche la réalisation des travaux à cet endroit. Il est par conséquent nécessaire de déplacer à la fois le « compteur Linky » du bâtiment (qui sera repositionné par Enedis en limite de propriété), ainsi que l'actuelle armoire électrique, qu'il faut reconnecter au nouveau compteur.
Ces derniers travaux relevant des compétences d'une entreprise d'électricité, l'entreprise Ruauld Électricité, titulaire du lot 15 des prestations allotis pour la construction de la « médiathèque augmentée », en a chiffré le coût à 2 670,05 € HT.
Ce coût étant acceptable, il est proposé la passation d'un avenant n° 1 au marché conclu entre cette entreprise et la Commune afin de prendre en compte ces travaux supplémentaires.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :
- Accepter la conclusion de l'avenant n°1 au marché de travaux passé pour la construction de la « médiathèque augmentée » entre l'entreprise Ruauld Électricité, titulaire du lot 15 (électricité CFO - CFA) et la Commune , pour la réalisation à la charge de cette entreprise des travaux électriques décrits ci-dessus, pour un montant de 2 670,05 € HT.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260907-2026_093-DE

- Autoriser Monsieur le Maire à revêtir cet avenant de sa signature.
L'avenant n° 1 au marché conclu entre l'entreprise Ruauld Électricité et la Commune entraînant une augmentation du marché de 2 670,05 € HT, celui-ci, initialement de 197 000,00 € HT, est donc porté à 199 670,05 € HT. Le montant total des travaux pour la réalisation de la médiathèque augmentée s'élève désormais quant à lui à 3 238 289,39 € HT (contre 3 183 415,91 € HT initialement, en intégrant le lot 7 « serrurerie »).

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD